

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_005

Séance du 19 janvier 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 19 janvier à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Monika BRETON, M. Claude EVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislaine THOMAZEAU

Absents excusés :

M. Jean-Claude AMY donne pouvoir à M. Jacky DECERS
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
Mme Anaïs HÉRIN donne pouvoir à Mme Céline PETIT
Mme Annie BOUTELOUP donne pouvoir à M. Claude EVEILLEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ

Secrétaire de séance : Mme Céline PETIT

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le 
ID : 072-200077162-20260119-2026_005B-DE

<u>Membres :</u>	En exercice	:	28
	Présents	:	22
	Votants	:	27

• **PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE (RPQS) – ASSAINISSEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

VU l'article L 1411-13 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition du public des documents,

VU le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement présenté par Madame le Maire,

Considérant que ce rapport a pour objet d'informer les élus et les usagers sur la qualité du service rendu et sur son coût,

Considérant que le rapport est public et doit être mis à disposition des usagers, notamment à l'accueil des mairies, sur le site internet de la ville et sur le portail national www.services.eaufrance.fr

Considérant qu'il convient, de formaliser cette présentation par une délibération afin que le Conseil municipal prenne acte du rapport,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune pour l'année 2024.
- **TRANSMET** aux services préfectoraux la présente délibération.
- **AUTORISE** la mise en ligne de ce rapport et de la présente délibération sur le site national : www.services.eaufrance.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 22 janvier 2026.

La Secrétaire
Céline PETIT



Le Maire,
Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260119-2026_005B-DE

Berger
Levrault